

Appel à candidatures 2019

Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises

Date limite de dépôt des dossiers: 22 février 2019

La Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises soutient des actions visant à une meilleure connaissance du Japon d'hier et d'aujourd'hui et au développement de l'enseignement de la langue japonaise : bourses de séjours linguistiques, travaux de recherches, aide à la pédagogie, colloques et rencontres universitaires, publications, traductions, projets culturels sur le Japon...

Elle a été créée en 1974, à l'instigation du Premier ministre japonais de l'époque, grâce à une donation de son gouvernement à la Fondation de France.

La Fondation de France est chargée d'en assurer la gestion.

Conformément à sa vocation, la Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises attribue chaque année une quinzaine de bourses et soutient environ une douzaine de projets. En plus de 40 ans d'existence, elle a aidé un grand nombre d'étudiants et de projets, pour favoriser le développement de l'enseignement du japonais et une meilleure connaissance de la civilisation japonaise à travers des questions diverses, culturelles, artistiques, politiques, économiques ou sociologiques concernant aussi bien le Japon traditionnel que le Japon moderne.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Bourses de séjours linguistiques d'été

Conditions de candidature

- Être inscrit dans une université française en 2^e ou 3^e année de licence de japonais, ou en master de japonais ;
- pour les étudiants en 2^e année de licence, avoir obtenu la première année dans de très bonnes conditions ;
- pour les étudiants en 3^e année de licence, avoir obtenu la deuxième année dans de bonnes conditions ;
- avoir un projet d'études linguistiques en liaison avec un organisme reconnu durant le séjour au Japon ;
- effectuer pour la première fois un séjour d'études au Japon. (Un candidat qui aurait déjà effectué un court séjour au Japon sans avoir obtenu de bourse est autorisé à postuler).

Attention : les étudiants partant au Japon dans le cadre d'échanges entre leur université d'origine et les universités japonaises ne sont pas éligibles pour cette bourse.

Modalités de candidature

Composition du dossier à fournir par le candidat :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- certificat d'inscription en 2^e année ou 3^e année de licence de japonais, ou en master de japonais et relevé des notes obtenues pour les première et deuxième années de licence ;
- description du projet (inscription à un cycle de formation auprès d'un organisme japonais, programme de séjour encadré, etc.) ;
- budget prévisionnel (dépenses et financements prévus).

Par ailleurs, il est demandé au candidat de solliciter dans son entourage universitaire deux lettres de recommandation qui devront être adressées directement à la Fondation de France - Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises.

La bourse est d'un montant de 3 050 euros.

Les séjours devront faire l'objet d'un compte rendu écrit.

Soutien à des projets

Des soutiens à des projets d'un montant d'environ 2 000 à 10 000 euros peuvent être accordés sous forme de subventions à des projets sérieux et de qualité concernant l'étude de la langue ou de la civilisation japonaises.

Le dossier de demande doit comporter un descriptif détaillé du projet, un budget prévisionnel et de financement, un calendrier prévisionnel de réalisation du projet, et tout document utile à la bonne compréhension de la demande.

Comment répondre ?

Les dossiers de demandes de bourses et de soutiens à des projets doivent impérativement parvenir, **au plus tard le 22 février 2019**, à l'adresse suivante :

Fondation de France
Fondation pour l'étude de la langue
et de la civilisation japonaises
40, avenue Hoche - 75008 Paris

Décision

Un Comité de sélection se réunit au mois d'avril pour décider de l'attribution des bourses d'études et des soutiens à des projets.

Avec les 841 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 170 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France